



ERRATUM

AVIS PUBLIC 2026-0067

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **8 septembre 2026 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2026-0034 visant le lot 3 171 854, boulevard Coakley, entre la rue du Filtre et la rue Garant, Val-des-Sources.

Nature et effets :

La demande de dérogation mineure vise à permettre :

- Une marge de recul latérale de 1,20 mètre pour une galerie contrairement à la marge de recul minimale prescrite de 2,00 mètres mentionnée à l'article 7.8.1 du Règlement 2006-116 relatif au zonage.
- Autoriser des stationnements ayant une largeur de 2,50 mètres contrairement à la largeur minimale prescrite de 2,80 mètres mentionnée à l'article 12.8.1 du Règlement 2006-116 relatif au zonage.
- Une allée de stationnement à double sens de la circulation d'une largeur de 6.20 mètres contrairement à la largeur minimale prescrite de 6.70 mètres à l'article 12.8.1 du Règlement de zonage 2006-116.

Toute personne intéressée pourra faire, **lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2026**, les observations pertinentes à la dérogation mineure en cause, pendant la période de questions réservée au public ou les transmettre par écrit, avant cette date, au 345, boulevard Saint-Luc, Val-des-Sources (Québec) J1T 2W4 ou bien par courriel au adm.mun@valdessources.ca.

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 24^e jour d'août 2026.

Stéphane Alain
Directeur général et greffier-adjointe